Image not found or type unknown

À quoi sert le juge d'instruction ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **532 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

À quoi sert le juge d'instruction ?

- Un juge d'instruction est désigné dans le cas d'affaires pénales graves ou complexes.
- Il est chargé de l'instruction des affaires et peut déléguer la réalisation de certains actes (perquisitions, saisies, auditions, etc.) à un officier de police judiciaire ou à un autre juge (on parle de commission rogatoire).
- Il est un magistrat du siège et rend des décisions de justice.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.vie-publique.fr/fiches/268568-quoi-sert-le-juge-dinstruction

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés